

Nos vérités sur le fiasco du Clos Landar !

Extrait de l'énoncé de l'appel à candidature pour un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Clos Landar par la municipalité actuelle :

"Le Clos Landar, situé 71, avenue du 11 novembre 1918 à l'Arbresle, est destiné à accueillir les services publics de la MJC et le musée du conservatoire des hommes illustres.

Le projet de réhabilitation porte sur environ 1 050 m² en construction neuve et 1 450 m² en restructuration".

Mr le Maire dit "assumer" **le retrait du projet porteur de son mandat** mais c'est bien le contribuable arbreslois qui va payer les 142 000 euros engagés par la municipalité.

A cette somme, il conviendra de rajouter les milliers d'euros qui seront probablement réclamés par le cabinet d'architecture Guyard opposé à la municipalité dans un contentieux porté devant le tribunal administratif de Lyon, après le retrait du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Clos Landar. Rappelons que ce cabinet avait été légalement retenu par le jury d'appel d'offre avant que Mr le Maire fasse fi du résultat et retienne l'Atelier Arche.

Nous avons de notre côté toujours contesté ce projet qui ne répondait pas aux attentes d'une majorité d'Arbreslois et dont le coût motivait notre inquiétude.

Les incertitudes financières qui pesaient sur ce dossier complexe (qui avait déjà pris 2 ans de retard) étaient bien présentes depuis le début puisque soumis à différentes incertitudes techniques.

De plus, la municipalité annonçait que ce projet pouvait faire l'objet d'attributions de subventions mais elle n'avait en fait aucune idée de leur montant. Par conséquent, aucun plan de financement ne pouvait être avancé. N'aurait-il pas été plus raisonnable de connaître d'abord le montant des sommes à financer avant d'engager les dépenses ?

Mr le Maire masque cette vérité en faisant un listing des baisses des dotations et subventions qui étaient espérées d'autres collectivités.

Rappelons que le coût du projet était annoncé à 2.8 millions d'euros mais depuis son lancement il semblait plus judicieux d'envisager un total de 3.5 millions.

Et aujourd'hui, à nous de poser des questions sur le mode de gestion des finances de la commune quant nous connaissons la version officielle de cet abandon, des raisons financières « au vu des autres priorités du moment ».

Et pourtant, du fait de ce projet, l'opposition avait prévenu qu'aucune autre réalisation ne pourrait voir le jour pendant de nombreuses années. Il est vrai qu'avec l'acquisition du terrain FLEURMAT, la sécurisation de la rue G. PERRI (toutes ces réalisations effectivement nécessaires) nous n'aurions pas été moins inquiets pour les finances de la commune. D'autre part, il y avait lieu de penser à des imprévus comme l'a démontré la dégradation de la passerelle de la gare.

Mais gérer n'est-ce pas aussi prévoir ?

Et encore, était-il nécessaire de financer une étude pour harmoniser les sols et éclairages dans le cadre de la valorisation du vieil Arbresle alors que la municipalité n'a « pas requis un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage » pour le projet bien plus complexe du Clos Landar ?

Rappelons également que le projet d'aménagement du Clos Landar proposé par la municipalité n'était pas conforme à celui voté unanimement lors du Conseil Municipal de septembre 2005 : l'achat du Clos Landar était prévu pour sauvegarder le patrimoine historique (notamment la maison de Maître Philippe) et les espaces verts environnants.

Le retrait d'un autre projet, celui de l'espace culturel en centre ville et ce après de nombreux attermoissements.

Lors du précédent mandat, la municipalité de gauche en place et reconduite avait opté pour la création d'un Espace Culturel en centre-ville, regroupant la médiathèque, le PIJ et la MJC (après de maints aller-retours dans différents quartiers de la ville).

Le budget initial de 1 million d'euros pour la totalité du projet est rapidement passé à 2 millions d'euros, ce qui a amené l'équipe en place à lancer la construction de la seule médiathèque (un équipement certes de valeur, fierté des Arbreslois et des élus de tous bords).

Autre conséquence : La municipalité ayant abandonné le projet d'un espace culturel en centre-ville, la MJC orpheline s'est trouvée contrainte de reporter ses vues sur le site plus vaste du Clos Landar. Et aujourd'hui... ou implanter cet établissement ?

Pourquoi une telle précipitation ?

Alors que nous aurions dû maintenir la MJC en centre ville (sauf le centre de loisir transféré au Clos Landar), nous sommes aujourd'hui contraint de protéger le bâtiment historique de Maître Philippe, à repenser le projet en faisant de cet endroit un poumon vert de notre ville, un lieu de détente pour la population, avec entre-autres la création de salles de réunions, du musée des hommes illustres, d'une salle de réception pouvant accueillir des séminaires afin de rentabiliser économiquement le site.

Pourquoi un tel gâchis ?

Rappelons que l'opposition n'avait pas été invitée à participer au 1^{er} jury d'appel d'offre en raison de son opposition au projet et que la Préfecture avait déjà jugé ce 1^{er} jury de marché public non conforme et demandé alors à la municipalité de repartir sur d'autres bases.

Mr le Maire a déclaré lors du conseil municipal du 01 février 2010, vouloir engager une procédure pour dénoncer le choix arrêté à l'issue du vote du 2^{ème} jury d'attribution du marché public du 15 janvier 2010 car il n'acceptait pas de signer un projet ne correspondant pas aux vues de la municipalité et pourtant voté par 9 membres dont 6 élus.

Mr le Maire aurait dû présenter une argumentation solide pour non seulement dénoncer le résultat final du jury du 15 janvier 2010 mais aussi pour faire en sorte que le choix arrivé en seconde position puisse être, comme il l'espérait, légalement retenu.

Et puis, il restait encore à passer le contrôle de légalité de la Préfecture, car dans le même temps celle-ci était en désaccord avec la Mairie sur plusieurs points concernant le dossier et notamment au sujet des critères retenues et des pièces manquantes.

La municipalité aurait donc certainement été déboutée devant le TA.

Pourquoi la majorité municipale n'a pas accordé à la population Arbresloise un débat participatif au sujet du Clos Landar, projet phare de sa mandature et méconnu d'une partie de la population et pourtant crucial pour l'avenir de notre commune et le contribuable alors que des réunions publiques ont eu lieu ces derniers mois sur divers sujets concernant la vie des Arbreslois et précisément sur deux des trois grands projets d'avenir ? (aménagement des rivières / requalification du vieil Arbresle).

Le projet du Clos LANDAR s'est orchestré en catimini ; Quid de la « démocratie participative » ?